



PROCÈS VERBAL

COMITE DIRECTEUR

PV N°27 CD/2

REUNION DU : 09 septembre 2024 en présentiel et visioconférence.

Présidence : Monsieur DURAND Daniel

Présents : Mesdames STORNO Pascale – TILLOL Pauline, Messieurs AUCAIGNE Patrick – BRUNEL Nicolas – DUPUY Gérard – VALOT Noel – EL IDRISSEI Mourad – DEGAND Frederic.

Invités : Messieurs LECHENET Keryann, LECOUR Bernard

Excusés : Messieurs DUPIN Yannick- GUYON Dominique (pouvoir à D. DURAND)

Début de séance à 18h45

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les procès-verbaux du Comité Directeur du 27 Juin 2024 (CD) et du 26 Août (Bureau).

Agenda :

- Invitation Assemblée Générale USSE le 10 septembre 2024
- Remise de Label Fédéral à Longvic le 21 septembre 2024

Pôle sportif :

Courrier Ligue de la SROC Régionale, retrait de points : Un club se voit retirer un point au classement. Transmis à la Commission Sportive pour application.

Nous avons à ce jour 19 équipes féminines à 8.

Concernant les Féminines à 11 : Le Comité Directeur donne son accord, par dérogation, pour que deux équipes du même club soit dans la même division en D1. Nous demanderons l'aval du District de Saône et Loire pour l'équipe de Montchanin.

Pôle secrétariat juridique et Obligation des clubs :

Le Comité Directeur prononce la mise en inactivité partielle ou totale des clubs suivants à la suite de non-réengagement de :

- Entente Morvandelle inactivité partielle sur la catégorie seniors
- AS Belanaise inactivité totale du club
- AM.S.Interc.de la Vouge, inactivité partielle catégorie seniors
- FC Fenay, inactivité partielle catégorie seniors
- AS Toison d'Or inactivité partielle sur la catégorie seniors *

- Spartak Bresse, inactivité totale *
- FC Ouges, inactivité totale *
- École de Foot Beaunoise, inactivité totale *
- Pouilly Besiktas, inactivité totale *

Pour les clubs cités avec un astérisque (*), le Comité Directeur va saisir la commission SROC de la Ligue BFC pour application de l'article 10 (cessation d'activité du club en dette vis-à-vis de la Ligue ou du District) du Règlement financier Ligue – Clubs (voté à l'AG Ligue du 24 juin 2024), les noms des dirigeants seront transmis par courrier séparé.

AG électorale du 05 octobre à Salives à 10h00

- Emargement à partir de 9 heures
- Elections à partir de 10 heures sous la responsabilité du Président de la C.S.O.E.
- Présentation de la ou des listes (temps imparti : 15 minutes par liste)
- Election avec boîtier électronique suivant statuts en vigueur, scrutin de liste bloquée, article 13-2
- Prise de parole du Président élu
- Ouverture de l'AG financière d'hiver Salives 2024 par le Secrétaire Général du District
- Approbation du PV de l'A.G. de Printemps Dijon 2024 du 18 juin 2024
- Présentation des comptes par l'expert-comptable (PKF Arsilon) et le Trésorier Général
- Rapport des CAC Exco Socodec par M. Meot
- Vote d'approbation des comptes (le prévisionnel ne pourra être voté que sur proposition ultérieure de l'équipe élue)
- Clôture de l'AG par le Président du CD en exercice
- Moment de convivialité

Pôle Technique :

- La Convention France Écologie Football sera signée pour cette saison 2024/2025 avec des interventions à la JND du 14/06/2025, au festival U13 du 05/04/2025 ainsi que des travaux sur le PEF
- Les 4 bénévoles de moins de 5 ans de licence Dirigeants pour Clairfontaine ont été transmis à la Ligue

Finances

- Les comptes arrêtés au 30 juin 2024 sont validés à la suite du passage de l'expert-comptable ainsi que des commissaires aux comptes.
- Les documents seront envoyés aux clubs avec l'ordre du jour de l'AG
- Une réunion avec l'expert-comptable sera programmée pour la présentation des comptes
- Le diaporama de l'AG électorale et financière sera préparé dans les prochains jours

Arbitrage

100 arbitres présents lors de la réunion de Rentrée à St Apo (la CDA remercie tous les acteurs de cette soirée réussie) avec différents intervenants.

Calendrier des prochains bureaux et CD :

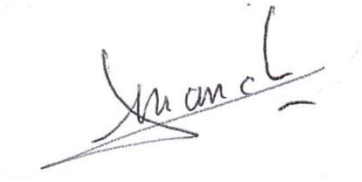
Le calendrier est examiné et validé en fonction des événements connus à ce jour :

- AG électorale et financière le 05 octobre 10h00 à Salives

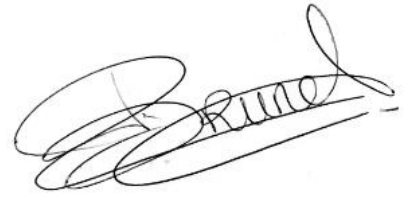
Fin de séance à 21h00.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188 – 189 – 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Daniel Durand

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Durand", written over a faint rectangular box.

Le Secrétaire de séance : Nicolas Brunel

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brunel", written over a faint rectangular box.